

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.  
 Pour un Prêt Avantage de 2000€ vous remboursez sur 24 mois : 119,20€ le premier mois puis 23 mensualités de 84,20€ hors assurance facultative. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) de 2,74% (soit un taux débiteur fixe de 1%). Montant total dû par l'emprunteur : 2055,90€. Coût total du crédit : 55,90€ dont frais d'accession\* 35€. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 1,20€ et s'ajoute aux mensualités ci-dessus.

# PROFITEZ DU PRÊT AVANTAGE PARTENARIAT

CRÉSERFI

À partir de

**1%**  
 TAEG FIXE  
 pour 2000€  
 sur 24 mois



- + Le Prêt avantage vous est réservé **GRÂCE AU PARTENARIAT DE VOTRE ÉTABLISSEMENT** avec le Crédit Social des Fonctionnaires.
- + Il vous permet de **FINANCER VOTRE INSTALLATION**, que ce soit dans le cadre de l'achat ou de la location de votre logement.

POUR EN SAVOIR PLUS,  
 APPELZ VOTRE CONSEILLER :

Numéro Azur

**0 810 06 5000**

Coût d'un appel local depuis un poste fixe

[www.csf.fr](http://www.csf.fr)

Notre **PLUS**  
 pour Vous

Rendez-vous en agence pour bénéficier  
 de notre OFFRE DE LANCEMENT !



GRUPE  
**CSF**

## CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES  
 Association  
 Services aux adhérents

CRÉSERFI  
 Établissement financier du CSF  
 Caution / Crédits

CSF ASSURANCES  
 Sté de courtage d'assurance du CSF  
 Assurance des personnes et des prêts

PROGRETIS  
 Sté de Conseil en Gestion de Patrimoine  
 Épargne, Placements, Prévoyance

IL Y A QUELQUE CHOSE DE PLUS ENTRE NOUS



\* Les frais d'accession intègrent, le cas échéant, le droit d'entrée (11€) et les frais de cotisation (24 €) soit 35€ pour un seul emprunteur ou 46€ pour 2 co-emprunteurs.

Le Prêt Avantage Partenariat est un prêt personnel proposé par CRÉSERFI, l'établissement financier du CSF (CRÉSERFI, SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09 - N° ORIAS 07 022 577 consultable sur [www.csf.fr](http://www.csf.fr)) et bonifié par le CSF. Il est réservé aux adhérents/cotisants du CSF après étude de leur situation financière. TAEG fixe de 1% à 3,30% (taux débiteur fixe de 1%) pour 2000€ sur 24 mois. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. L'adhésion à l'Association est un acte volontaire. Pour adhérer au Crédit Social des Fonctionnaires, il vous suffit d'acquitter une fois pour toutes un droit d'entrée de 11€ par personne. Devenez cotisant et profitez de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, pour seulement 24€ par an et par foyer. Les formules d'assurance sont proposées par CSF Assurances - SARL de courtage d'assurances du CSF au capital de 450 000€ - RCS Paris B 322 950 148 - N°ORIAS 07 008 834 consultable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr) - siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09.

Les formules d'épargne, de prévoyance, d'immobilier locatif et de bilan patrimonial sont distribués par PROGRETIS - SARL de courtage d'assurances du CSF au capital de 5 000 000€ - RCS 509 364 972 Paris - N°ORIAS 09 050 053 consultable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr) - siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09.

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir sans frais à tout moment auprès du CSF - Service Gestion : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 9.